

*Secrétariat général*  
*N° tél. : 01.69.49.76.14.*  
*N/Réf. : OC/NB*

**Arrêté n° 2025/226**  
**(Série A)**

**OBJET : Désignation d'un délégué au Collège des bénéficiaires, dénommé délégué local des agents, au Comité National d'Action Sociale (CNAS).**

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué au Collège des bénéficiaires, dénommé délégué local des agents, au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Claudine RENARD est nommée en qualité de déléguée locale des agents, au Collège des bénéficiaires du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Commune et ampliation sera transmise :

- au Préfet de l'Essonne,
- à l'intéressée.

Fait à Yerres,  
Le Maire,  
Conseiller Départemental,



Olivier CLODONG